



A Montreuil le, jeudi 16 novembre 2017.

Objet : Lettre ouverte à Madame la Garde des Sceaux

Madame la Garde des Sceaux,

Par cette lettre, nous vous sollicitons pour vous alerter sur la situation des agents du Centre Educatif Fermé de Brignoles, structure appartenant à la Direction Territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse du Var.

Le 18 mars 2017, deux agents du CEF ont commis des faits à l'encontre d'un mineur placé au centre. Ces deux agents ainsi que le Directeur de service ont été suspendus administrativement et font l'objet d'une procédure pénale.

Depuis cet événement dramatique, qui a été une surprise éprouvante pour les agents, les professionnels du Centre Educatif Fermé de Brignoles ont subi de nombreux traumatismes. Servie longtemps comme un exemple de bon fonctionnement, la structure et ses agents se sont vus du jour au lendemain pointés du doigt comme maltraitants et inaptes à prendre en charge des mineurs.

Les agents ont été interrogés par la Gendarmerie et deux fois par l'Inspection Générale de la Justice, souvent pendant plusieurs heures, avec la fâcheuse sensation d'être présumés coupables.

Après ces premiers chocs, les agents ont demandé à pouvoir bénéficier d'un protocole violence et d'un suivi psychologique individuel: l'administration leur a répondu que ces dispositifs étaient réservés aux victimes. Seules des séances groupales ont été organisées.

Le 11 juin 2017, une fermeture provisoire de la structure pour une durée de trois mois a été décidée et actée par un arrêté préfectoral sur proposition de la Direction Interrégionale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse. Les agents sont alors restés sur le site pendant trois semaines pour réaliser le bilan de l'année 2016-2017. A l'issue du mois de juin, les agents du CEF ont été missionnés durant la période du 1 juillet au 4 septembre, date à laquelle les agents devaient réintégrer le CEF, selon les dires de la hiérarchie.

Les agents ont été reçus par la Directrice Interrégionale pour des entretiens informels, sans convocation officielle. Pour certains, leur situation individuelle et leurs souhaits ont été entendus. Cependant, plusieurs demandes n'ont pas été entendues et les agents ont été missionnés arbitrairement dans des structures en difficultés. Plusieurs agents ont craqué sous la pression.

Le 9 août 2017, les agents ont reçu une lettre de la Direction Interrégionale à leur domicile leur indiquant la fermeture du CEF et le prolongement des missionnements pour une durée de deux mois maximum.

CGT PJJ – case 500 – 263, rue de Paris 93514 Montreuil Cedex

Tél. : 01 55 82 84 67 – Portable : 06.33.33.02.50 – télécopie: 01 48 18 32 06

E-mail : cgtppj@hotmail.com – Site internet : <http://www.cgtppj.org/>

Le 14 septembre 2017, un travail de réouverture a été décidé pour la période du 9 au 27 octobre 2017. Les professionnels ont été convoqués sur le CEF pour un entretien individuel avec la nouvelle direction du CEF nommée au 1er septembre. Cette dernière a travaillé pendant un mois sur les projets de service et de fonctionnement sans les agents, toujours missionnés sur d'autres services.

Pendant les trois semaines de formation imposées par l'administration pour préparer la réouverture, les professionnels se sont vus refuser toute demande de congés (sachant qu'il s'agissait d'une période de vacances scolaires) ainsi que toute demande de formation.

Tous ces évènements ont plongé les professionnels dans un état d'incertitude constante : informations arrivant au compte-goutte, lettres de mission sans approbation des agents reçues le vendredi pour le lundi, manque de considération de la hiérarchie, sentiment d'abandon...

Le 9 octobre, les agents du CEF sont revenus sur le site dans un état plus qu'inquiétant et avec de nombreuses interrogations. La fatigue des missionnements souvent à plusieurs centaines de km de Brignoles, la perte de confiance dans l'administration ainsi que l'incertitude de leur avenir professionnel ont joué sur une dynamique de travail tendue.

Malgré tout, la plupart de l'équipe s'est investie dans la formation et dans les exercices demandés par les formateurs. Selon les agents, ces trois semaines ont permis de mettre à plat certaines tensions et ressentis, donnant à nouveau, espoir dans l'équipe et sa capacité à travailler ensemble.

A posteriori, l'équipe a reçu l'information que cette période était en réalité consacrée à son évaluation plus qu'à sa formation sans en avoir été informée auparavant! Il s'agissait en réalité, pour les formateurs et la direction, de se positionner sur la capacité de l'équipe à reprendre un travail commun. Les membres de l'équipe ont « joué le jeu » de la transparence et n'ont pas caché leur état d'esprit, leurs inquiétudes et les problématiques existantes. Un cheminement et une remise en question ont été observés et ressentis par les agents du Centre Educatif Fermé. Il ressort de ce travail, une volonté et une réaffirmation de la majorité de l'équipe de voir la structure réouvrir dans les meilleurs délais.

Le 9 novembre 2017, soit deux jours avant le terme de l'arrêté provisoire de fermeture de la structure, la directrice de service a annoncé aux agents que l'arrêté était prolongé **jusqu'au 1^{er} septembre 2018**. Encore un énième choc pour cette équipe ! Alors qu'ils pensaient pouvoir exercer leurs missions d'encadrement et d'accompagnement des jeunes, ce qu'ils font de mieux, les agents se retrouvent à nouveau plongés dans l'incertitude. La directrice territoriale du Var s'est déplacée sur la structure, alertée par la directrice de service au vu de l'état des agents sidérés par cette nouvelle. L'équipe a encore pu constater que les informations détenues par la DT étaient faussées ou émanant de personnes isolées. Pourquoi la volonté de la majorité n'a-t-elle pas été soulignée, pourquoi la voix de la majorité n'a-t-elle pas été écoutée ? L'argument d'une mauvaise dynamique de groupe encore reproché à cette équipe traumatisée ne semble correspondre en rien au travail effectué durant les 3 semaines. Existe-t-il une seule équipe sur le territoire national où l'ambiance est au beau fixe ? Doit-on exiger que tout le monde s'apprécie ou doit-on privilégier les rapports professionnels et le travail de qualité ?

Les professionnels du CEF sont aujourd'hui démunis. L'aide qu'ils ont pu solliciter auprès de notre syndicat leur a été reprochée. Vers qui faut-il se tourner pour convaincre des capacités des agents ? Les résultats de cette structure sont-ils si vite oubliés ? Où sont les beaux principes de la qualité de vie au travail et de la « PJJ promotrice de santé » lorsque l'on voit l'état de souffrance des agents du CEF de Brignoles ?

CGT PJJ – case 500 – 263, rue de Paris 93514 Montreuil Cedex

Tél. : 01 55 82 84 67 – Portable : 06.33.33.02.50 – télécopie: 01 48 18 32 06

E-mail : cgtppj@hotmail.com – Site internet : <http://www.cgtppj.org/>

Est-il normal de traiter des agents, professionnels de l'aide sociale et judiciaire, de cette manière ? Ils ne savent pas ce qu'il va leur arriver. Etre missionnés pendant un an ? Quel coût pour l'administration et de ce fait pour l'argent du contribuable ?

Il s'agit d'un vrai gâchis de compétences, celles-ci ayant été soulignées par le rapport de l'Inspection Générale des Services.

Le personnel du CEF ne demande qu'à travailler et retrouver sa motivation auprès des jeunes. Pourquoi punir une équipe entière pour l'erreur de deux professionnels ? Ferme-t-on un collège lorsqu'un professeur pose problème à l'Education Nationale ? Sanctionne-t-on une équipe entière alors que l'éloignement d'un ou deux éléments permettrait un redémarrage serein des activités ? Cette belle justice que les professionnels ont choisi de servir ne serait-elle qu'un leurre ?

Nous nous en référerons à vous, Madame la Ministre, à votre jugement impartial et objectif. Nous en appelons à la nécessité de prendre en charge de nombreux jeunes dans notre région, et plus particulièrement à Brignoles. L'équipe veut y croire : ces trois semaines passées ont démontré que le professionnalisme de la majorité permettrait de repartir sur des bases solides et des pratiques conformes à la qualité attendue par votre Ministère. Nous en appelons à vous et à vos responsabilités : ouvrir ou fermer le CEF ?

CGT PJJ – case 500 – 263, rue de Paris 93514 Montreuil Cedex

Tél. : 01 55 82 84 67 – Portable : 06.33.33.02.50 – télécopie: 01 48 18 32 06

[E-mail : cgtppj@hotmail.com](mailto:cgtppj@hotmail.com) – [Site internet : http://www.cgtppj.org/](http://www.cgtppj.org/)